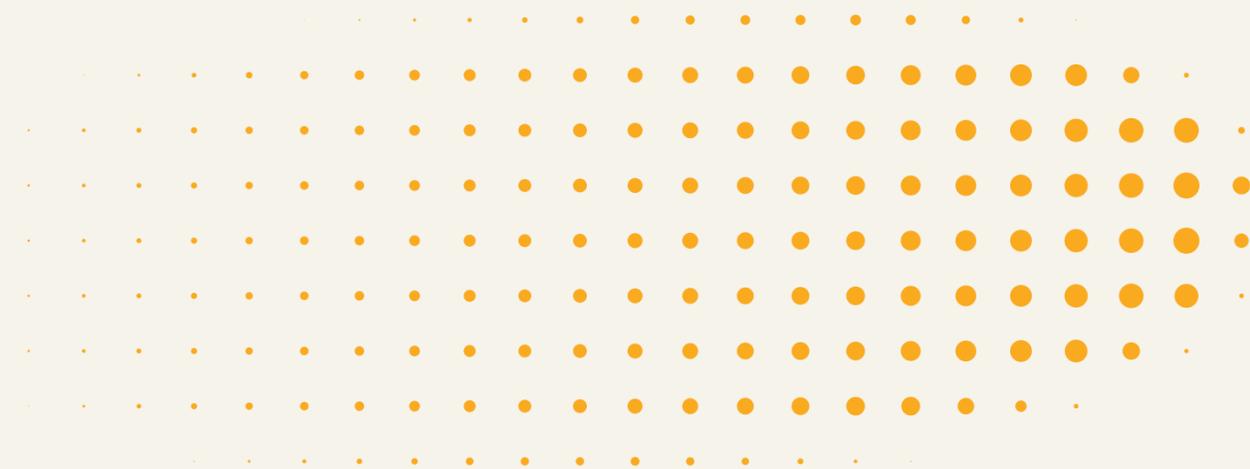


WEBINAIRE ATIH

Edition 2025

27 janvier



INTERVENANTES

- **Laurence PARRAIN**, Directrice santé Ville Issy-les-Moulineaux, Administratrice FNCS
- **Aurore ROCHETTE**, Directrice générale SOSM La Providence à Sens, Déléguée régionale Bourgogne-Franche-Comté FNCS
- **Sabine COUTAL**, Gestionnaire de projets exercices coordonnés – Caisse primaire d'assurance maladie de l'Hérault
- **Valérie-Sophie BERTRAND**, Responsable pôle développement des CDS – FNCS, Déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine FNCS

PROGRAMME

- Usage et compréhension de la plateforme
 - 1) Application du cadre légal : Rappel
 - 2) Données renseignées : un double objectif
 - 3) Les principales données à remplir pour 2025 : quelques modifications et ajouts..
- Calendrier de la saisie des données sur la plateforme
- Mise en application : démonstration en direct de la plateforme ATI H
avec temps questions/ réponses

Le 27 janvier 2025



Usage et compréhension de la plateforme ATIH

Application du cadre légal : Rappel

Article L6323-1-13 - Code de la santé publique

Création Ordonnance n°2018-17 du 12 janvier 2018 - art. 1

Chaque organisme gestionnaire de centres de santé transmet annuellement au directeur général de l'agence régionale de santé les informations relatives aux activités et aux caractéristiques de fonctionnement et de gestion des centres de santé et de leurs antennes dont il est le représentant légal. Les informations dont la transmission est exigée sont précisées par arrêté du ministre chargé de la santé.

Article D6323-12 - Code de la santé publique

Modifié par Décret n°2018-143 du 27 février 2018 - art. 1

Les organismes gestionnaires des centres de santé transmettent chaque année, avant le 1er mars, au directeur général de l'agence régionale de santé, les informations mentionnées à l'article L. 6323-1-13 relatives à l'année précédente.

Article 7 - Arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé

Les informations mentionnées à l'article L. 6323-1-13 comportent les informations mentionnées aux II à V de l'article 2 du présent arrêté, à l'exclusion des données à caractère personnel mentionnées à cet article, ainsi que les informations de nature financière suivantes :

- 1° Les éléments relatifs aux charges de personnel, amortissements et autres charges permettant d'établir les dépenses des centres et de leurs antennes, lorsqu'elles existent ;
- 2° Les sources de financements publics ou privés autres que les financements accordés par l'assurance maladie ou les agences régionales de santé.

Article 2 - Arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé

L. 6323-1-10 du code de la santé publique (projet de santé)

Déclaration des éléments devant apparaître dans le projet de santé :

- II. Coordonnées
- III. Personnel
- IV. Missions et activités
- V. Coordination interne et externe

Les principales données à remplir pour 2025 : quelques modifications et ajouts ...

- **Identification CDS** : Type de CDS (polyvalent, infirmier, dentaire, ...) en précisant si accords de branche ou CCN
- **Implantation** (ZIP, ZAC, Zone non régulée) : renseigné par l'ARS
- **Identification Accord national** : Date d'adhésion ou non des centres de santé à l'Accord national et aux contrats incitatifs démographiques (suppression du CASD)
- **Etat de fonctionnement du CDS** : information date pour agrément provisoire ou définitif dans le cadre application Loi Khattabi (élément non bloquant pour remplissage pour 2025)
- **Modalités de fonctionnement** : participation PDSA = effectation ou régulation ? Convention COSP ?
- **Spécialités professionnelles** exercées au sein des centres de santé
- **Partenariat** : deux nouveaux items pour participation/ implication au sein d'une CPTS et ou d'un DAC + précision thématique protocole coopération
- **Données financières** (dépenses, recettes, subventions...)
- **Indicateurs déclaratifs de la rémunération forfaitaire spécifique**
- **Indicateurs déclaratifs de la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP)**

Centraliser l'ensemble des données CDS (rapport d'activité) = rapport d'activité CDS qui conditionne versement rémunérations forfaitaires spécifiques liées à l'Accord national et ROSP

Améliorer pilotage national et régional grâce au recensement et suivi des structures aux données recueillies dans le cadre de l'Observatoire e-CDS

Rappel : Modalités d'accès à la plateforme selon les profils

Contributeurs et lecteurs

Les CDS
La CNAM
Les ARS

Lecteurs

Les CPAM
La DGOS



The screenshot shows the ATIH support page. On the left is a blue sidebar with a user profile for Laurence Parrain and a list of menu items. The main content area has a red header with 'Support' and 'Accueil / Support'. Below this is a section titled 'Coordonnées et procédures pour contacter le support'. It contains three main sections: 1) 'Vous rencontrez un problème d'utilisation de la plateforme' with links for account creation and documentation. 2) 'Vous avez des questions sur les rubriques relatives aux :' with a list of topics like 'Pré-requis', 'Professionnels exerçant au sein du centre', etc. 3) 'Vous avez des questions sur les autres rubriques que celles citées ci-dessus ?' with instructions to contact the ARS. A fourth section 'Vous rencontrez un problème technique ?' provides an email and phone number. At the bottom right, there is an ATIH logo and the slogan 'Nos données au service de la Santé'. A blue arrow points from the 'Support' header to the ATIH logo.

Observatoire e-CDS (Centre de santé)

Contacter le support | Documentation

Support

Accueil / Support

Coordonnées et procédures pour contacter le support

Vous rencontrez un problème d'utilisation de la plateforme

- Vous souhaitez créer un compte : [procédure ici](#)
- Documentation complète disponible [ici](#)

Vous avez des questions sur les rubriques relatives aux :

- Pré-requis
- Professionnels exerçant au sein du centre
- Financements par l'assurance maladie
- Financements autres
- Indicateurs déclaratifs liés à l'accord national
- Indicateurs liés à la rémunération sur objectifs de santé publique

Veuillez prendre contact avec votre **caisse primaire d'assurance maladie**.

Vous avez des questions sur les autres rubriques que celles citées ci-dessus ?

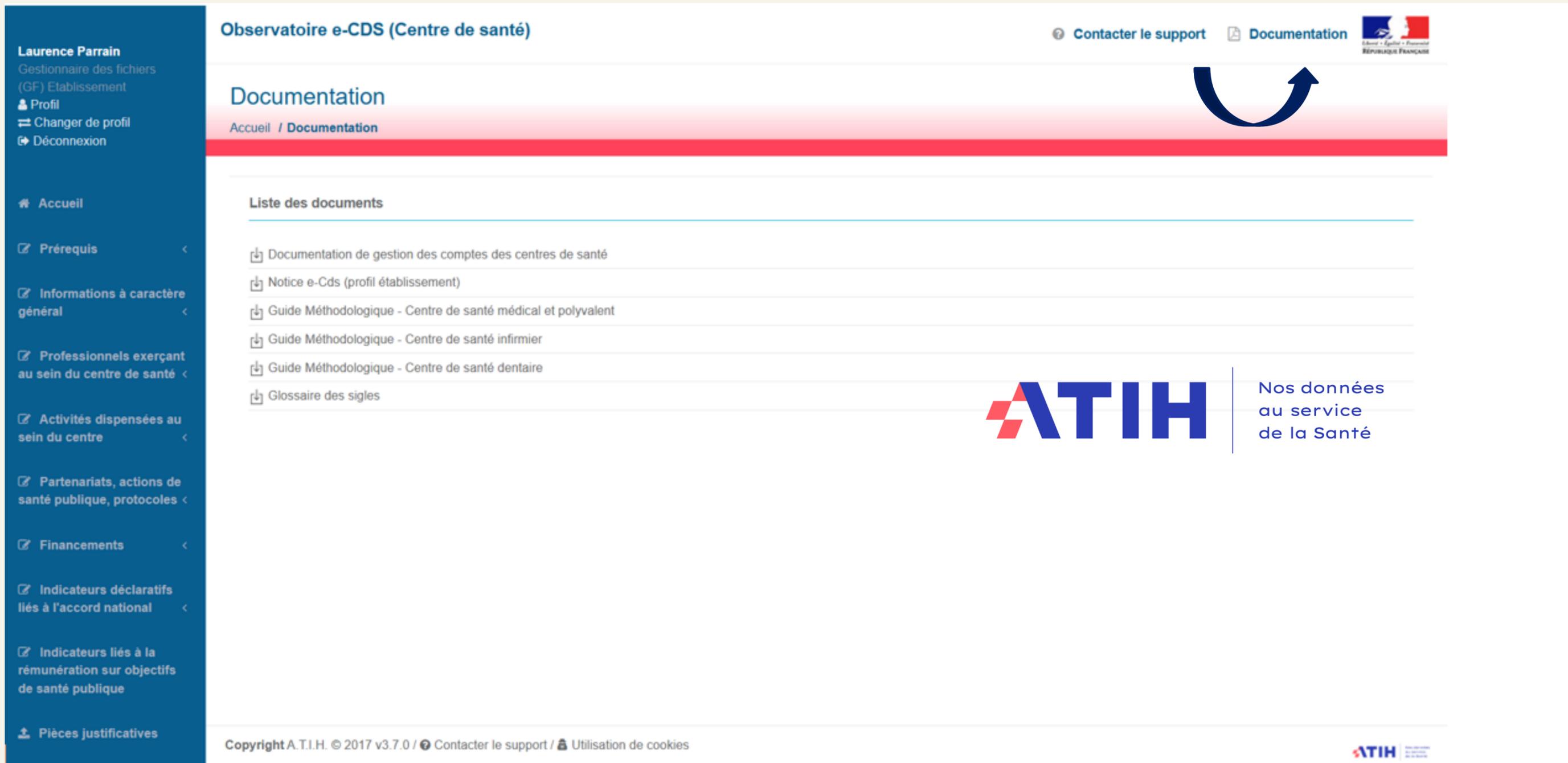
Veuillez adresser un email à **votre ARS** ([liste des adresses mails des ARS](#))

Vous rencontrez un problème technique ?

En cas de problème nous vous invitons à adresser un mail à support@atih.sante.fr , en précisant dans votre message votre identifiant et votre numéro Finess, ou à appeler la hotline téléphonique externalisée au 08 20 77 12 34 (0,019 Euros TTC/min)

ATI
Nos données au service de la Santé

Copyright A.T.I.H. © 2017 v3.7.0 / Contacter le support / Utilisation de cookies



The screenshot shows the 'Observatoire e-CDS (Centre de santé)' interface. The top navigation bar includes 'Accueil / Documentation', 'Contacter le support', and 'Documentation'. A blue arrow points to the 'Documentation' link. The left sidebar lists user information for Laurence Parrain and various menu items like 'Prérequis', 'Informations à caractère général', and 'Financements'. The main content area is titled 'Liste des documents' and contains a list of document links: 'Documentation de gestion des comptes des centres de santé', 'Notice e-Cds (profil établissement)', 'Guide Méthodologique - Centre de santé médical et polyvalent', 'Guide Méthodologique - Centre de santé infirmier', 'Guide Méthodologique - Centre de santé dentaire', and 'Glossaire des sigles'. The ATIH logo and slogan 'Nos données au service de la Santé' are displayed on the right. The footer contains copyright information and a cookie policy link.

Observatoire e-CDS (Centre de santé)

Contacter le support Documentation

Documentation

Accueil / Documentation

Liste des documents

- Documentation de gestion des comptes des centres de santé
- Notice e-Cds (profil établissement)
- Guide Méthodologique - Centre de santé médical et polyvalent
- Guide Méthodologique - Centre de santé infirmier
- Guide Méthodologique - Centre de santé dentaire
- Glossaire des sigles

ATIH | Nos données au service de la Santé

Copyright A.T.I.H. © 2017 v3.7.0 / Contacter le support / Utilisation de cookies

<https://www.fnacs.org/calculer-le-montant-de-l-accord-national-outil-et-methode>

Calculer le montant de l'Accord national, outil et méthode

Voir

Modifier

Newsletter

Versions

Circuit

Cloner ce contenu

Résultats du vote



Chaque début d'année, les centres de santé renseignent la plateforme de l'ATIH "eCDS" pour déclarer l'activité de la structure et ainsi émarger aux financements inscrits dans l'Accord national auquel ils sont adhérents. Cinq avenants se sont succédés depuis 2015 et les rémunérations de l'Accord national évoluent à chacune des nouvelles négociations.

Nous avons souhaité vous guider dans cet exercice parfois compliqué et mettre à votre disposition un outil qui permet de faire des projections budgétaires en lien avec le développement de votre activité ou encore calculer le montant attendu pour l'année écoulée, vérifier en regard la dotation perçue et faire des réclamations le cas échéant. La synthèse des indicateurs de la rémunération transmise par le financeur vous sera nécessaire pour procéder à ce contrôle des versements.



FabCds
La fabrique des centres de santé

Axe 1 Accès aux soins

Horaires d'ouverture :
Ouvrir de 8h à 20h, samedi matin et congés scolaires

Soins non programmés :
Organisation de la structure à mettre en place pour recevoir chaque jour ouvré les patients ayant besoin de soins non programmés (plage horaire dédiée, ...)

Réponses aux crises sanitaires graves :
- Rédiger un plan de préparation à la réponse de crise sanitaire
- Mettre en œuvre les actions inscrites au plan en cas de déclenchement d'une crise sanitaire par les autorités compétentes

Axe 2 Travail en équipe et coordination

Fonction de coordination :
La fonction doit être assurée par des personnes exerçant dans la structure ou par un recrutement spécifique, sur un temps identifié et dédié à cette fonction.

Axe 3 Système d'information

disposer d'un système d'information labellisé de niveau "standard" par l'ANS

Ces 2 indicateurs sont indissociables et sont inscrits dans une charte d'engagement qui doit être affichée dans le centre



AXE 1 : Accès aux soins

Pas d'indicateur socle

AXE 2 : Travail en équipe et coordination

Organiser des réunions de concertation pluri professionnelle entre les professionnels du centre de santé autour des cas de patients

**CDS POLYVALENTS
UNIQUEMENT:**
Elaborer des protocoles pluri professionnels pour la prise en charge et le suivi des patients nécessitant l'intervention coordonnée de différents professionnels de santé

AXE 3 : Système d'information

Pas d'indicateur socle

CDS MEDICAUX ET POLYVALENTS

AXE 1 :

Accès aux soins

Missions de santé publique listées en annexe 5 de l'accord ou s'inscrivant en cohérence avec les objectifs régional de santé

Offrir des consultations de spécialistes de second recours (au moins 2j/mois : au moins 0,5 ETP)

Offrir une diversité de soins médicaux spécialisés et de soins paramédicaux :

- 2 professions médicales (hors MG) OU 3 professions paramédicales,
- 2 professions médicales (hors MG) ET 3 professions paramédicales

Accueillir au moins 1 médecin salarié d'un autre centre de santé ayant souscrit un contrat de solidarité territoriale

Participer aux soins non programmés en lien avec le SAS et répondre aux indicateurs tels que définis aux articles 8.3.5 et 8.3.6

AXE 2 :

Travail en équipe et coordination

Former des jeunes professionnels de santé

Mettre en place une procédure de coordination externe (transmission des données de santé)

Valoriser la participation à une organisation proposant des soins non programmés dans le cadre du SAS

Valorisation de l'effection de soins non programmés régulés par le SAS

Mettre en oeuvre des protocoles nationaux de coopération des soins non programmés

Coordination d'un parcours obésité et surpoids de l'enfant

Coordination du parcours insuffisance cardiaque

AXE 3 :

Systeme d'information

Mettre en place un système d'information labellisé de niveau "avancé" par l'ANS

CDS DENTAIRE OU INFIRMIER

Pour rappel : Les centres de santé polyvalents à forte activité (dentaire ou infirmière) doivent atteindre au préalable l'indicateur socle pour pouvoir bénéficier des points attribués aux indicateurs optionnels « forte activité » (ci-après) :

AXE 1 : Accès aux soins

- 1 mission infirmière supplémentaire - FORTE ACTIVITE INFIRMIERE
- 1 mission dentaire supplémentaire - FORTE ACTIVITE DENTAIRE

AXE 2 : Travail en équipe et coordination

- 1 stage infirmière supplémentaire - FORTE ACTIVITE INFIRMIERE
- 1 stage dentaire supplémentaire - FORTE ACTIVITE DENTAIRE

Contractualiser avec un EHPAD ou un établissement médico-social, un établissement pénitentiaire ou un établissement scolaire (REP, REP+) en vue de la réalisation d'un bilan bucco-dentaire pour chaque patient admis dans l'établissement. FORTE ACTIVITE DENTAIRE

AXE 3 : Système d'information

Système d'information permettant la tenue d'un dossier informatisé structuré intégré dans le système d'information du centre - FORTE ACTIVITE DENTAIRE

Indicateurs optionnels du bloc commun complémentaire

AXE 1

Accès aux soins

Accompagnement des publics vulnérables :
3 niveaux d'atteinte possibles sur 4 thématiques :

- 1 - Identifier et repérer les publics,
- 2 - Comprendre et former à la spécificité des vulnérabilités,
- 3 - Aller vers et faire avec,
- 4 - Se coordonner avec les acteurs.

Implication des usagers

Niveau 1 : Mettre en place des outils ou des actions visant à consulter, informer et sensibiliser les usagers sur les services offerts.

Niveau 2 : Mettre en place des outils ou des actions visant à la co-construction, le partenariat, la co-décision entre la structure et les usagers.

AXE 2

Travail en équipe et coordination

Réaliser une démarche qualité d'auto-évaluation de la pratique organisationnelle telle que décrite dans un référentiel RNGOCS

Niveau 1 : Désignation d'un coordinateur de la démarche qualité

Niveau 2 : Atteindre plus de 50% des critères intégrés au PAQ

Niveau 3 : Atteindre plus de 100% des critères intégrés au PAQ

Niveau 4 : Certification par un audit externe d'un organisme habilité

AXE 3

Systeme d'information

Télétransmission des feuilles de soins électroniques (taux de 70%)

Mettre en place un dispositif de scannérisation et de télétransmission des pièces justificatives (SCOR)

Equipement pour vidéotransmission sécurisée pour la réalisation de téléconsultation

Equipement médicaux connectés pour la réalisation d'actes de télémedecine

Capacité à coder les données

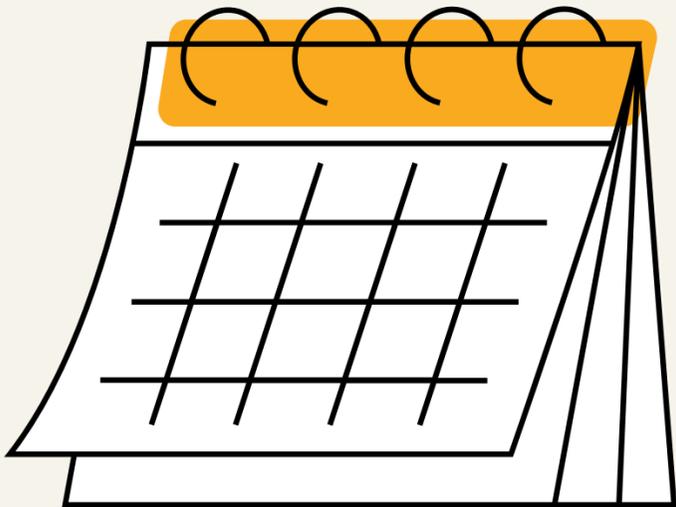
Remplissage du DMP (30% des consultations)

Mise à disposition d'un justificatif informatique attestant l'utilisation des téléservices

Usage de la Messagerie de Mon espace Santé (MSS - 10% des consultations)

E-prescription (40% des prescriptions)

Application carte vitale (envoi d'une FSE réalisée par l'application Carte Vitale)



Saisie des données : calendrier

3/01/25

Ouverture plateforme

04/02/25

Fin saisie indicateurs
déclaratifs ROSP

3/03/25

Fin saisie données ATI H

Le 27 janvier 2025



Accompagnement au démarrage d'activité des nouveaux centres de santé (quelle que soit la catégorie):

1^{ère} rencontre dans les 6 mois qui suivent le conventionnement.

Thèmes abordés : règles de facturation, indicateurs prérequis rémunération forfaitaire, indicateurs ROSP, subvention Teulade, informatisation et carte CPS..... informations sur le planning des échéances annuelles

Puis l'accompagnement annuel sera réalisé selon la catégorie du centre:

CDS médicaux et polyvalents: 2 visites annuelles

- **1^{ère} visite (entre Mai et Octobre)** : Analyse partagée des rémunérations conventionnelles (accord national, ROSP, assistant médical...) + usage des téléservices + suivi global du fonctionnement du CDS (Actions, Protocoles...)
- **2^{ème} visite (entre Novembre et avril)** : Présentation des profils patientèle, pathologies (IC et diabète), activité.

CDS mono catégoriels (infirmiers, dentaires, ophtalmo)/

L'accompagnement des CDS mono catégoriels est composé d'une rencontre annuelle dédiée à la rémunération forfaitaire et aux dispositifs conventionnels.

En dehors de ces visites, il peut être décidé de la nécessité d'un accompagnement spécifique des équipes qui sera réalisé par les services experts concernés de la Caisse.

Mise en application : démonstration en direct de la plateforme ATIH avec temps questions/ réponses

Observatoire e-CDS (Centre de santé) Contacter le support Documentation 

Vincent Monot
Gestionnaire des fichiers
(GF) Etablissement
Profil
Déconnexion

Accueil

Prérequis

- Identification du centre
- Identification accord national

Informations à caractère général

Professionnels exerçant au sein du centre de santé

Activités dispensées au sein du centre

Partenariats, actions de santé publique, protocoles

Financements

Indicateurs déclaratifs liés à l'accord national

Prérequis

Prérequis / Identification du centre de santé Campagne 2024 (données 2023)

Identification du centre de santé

Identité

Raison sociale: CH DE TEST 2024 000012345 ?
N° Finess ET: 000012345
N° Finess EJ: 000012345
Statut EJ: Etat ?
Pas de validation CDS

Localisation

Adresse de l'établissement ?
N° de commune Insee: 00000 ?
Ville: Commune de test ?
Département: Département TESTLAND ?
CPAM: 000 ?
Antenne: Non

Type de centre au sens de l'accord national * ?
Auxiliaires médicaux * ?
Nom du centre
Adresse mail générique

Types de centres		Activité
Centre de santé médical		Activité médicale (c'est-à-dire médicale, dentaire et sage-femme) exclusive ou quasi exclusive (80% des honoraires totaux du centre)
Centre de santé polyvalent	Avec auxiliaires médicaux	Activité médicale et paramédicale

Copyright A.T.I.H. © 2017 v3.6.0 / [Contacter le support](#) / [Utilisation de cookies](#) 

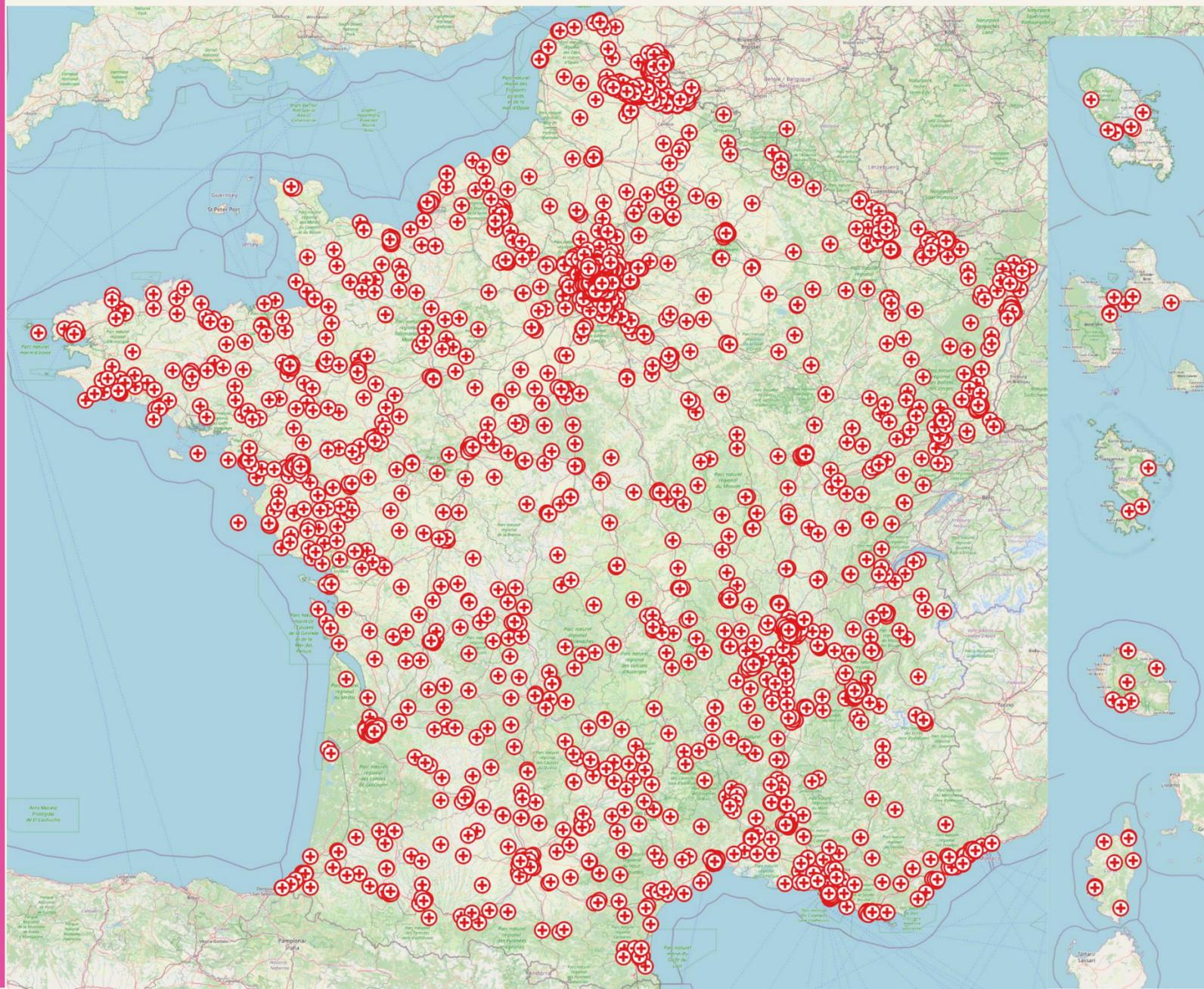
Contributeur :

**Vincent MONOT, Ingénieur
informaticien API, ATIH**



Nos données
au service
de la Santé

Le 27 janvier 2025



WEBINAIRE ATIH Edition 2025

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION



Retrouvez-nous sur www.fnacs.org